

CONSTRUIRE UNE RELATION GAGNANTE AVEC SES IRP

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les règles et procédures légales des relations sociales
- Adopter une démarche de collaboration positive avec les IRP
- Appréhender les risques et limiter les contentieux

PROGRAMME

Introduction

- o Le dialogue social en France
- o Evolution de la place des partenaires sociaux

Les différentes instances de représentation du personnel

Rôles, missions, moyens d'action, droits et devoirs :

- o Délégués du personnel
- o Comité d'entreprise
- o Délégation unique du personnel
- o CHSCT
- o Délégation syndicale
- o Représentant de section syndicale

Intégrer la relation avec les IRP dans sa politique managériale

- o La consultation
- o Les négociations (accords d'entreprise, négociation annuelle obligatoire, etc.)

Les risques encourus en cas de non respect des obligations

- o Délit d'entrave
- o Amendes
- o Condamnation pénale et civile

METHODES PEDAGOGIQUES ET D'EVALUATION

- Apports théoriques et réalisation de cas pratiques.
- Supports de formation numériques et traditionnels.
- Echange de pratiques et expériences entre les stagiaires.

PUBLIC CONCERNE

Directeurs, Membres du CA,
Personnes en charge des
RH

DUREE

1+1 jours – 14 heures

LIEU ET DATES

Lens, les 22 septembre et 30
septembre 2015

FORMATEUR

Laurence SALOMÉ, chargée
de mission Juridique URIAE

TARIFS PAR PERSONNE

- Adhérents URIAE : 500 €
- Non-adhérents : 650 €

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 31590777759 auprès du préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

La signature du présent bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions de participation page suivante.

INTITULE DE LA FORMATION :

ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Adresse :

CP : Ville : N° Siret :

Tél. : Fax : Email :

Personne habilitée à engager l'entreprise :

Nom : Prénom : Fonction :

STAGIAIRE

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél. : Email :

Souhaite participer à la formation nommée ci-dessus qui se déroulera le :
à :

FACTURATION*

Votre structure est adhérente à l'URIAE et à jour de cotisation : **Oui** **Non**

- Tarification adhérent par stagiaire : €

- Tarification non-adhérent par stagiaire :€

Le coût de la formation doit être facturé :

à l'**OPCA** (merci de vous assurer de l'accord de prise en charge) :

Nom de l'OPCA :

Adresse :

CP/Ville : Nom du conseiller :

à l'**entreprise**

autre (préciser) :

Pour bénéficier de conseils sur les dispositifs de formation mobilisables, vous pouvez contacter l'URIAE aux coordonnées ci dessous.

* Montant du règlement payable à réception de la facture. Repas non compris dans le coût de la formation.

Merci de retourner ce bulletin à l'URIAE Nord Pas-de-Calais, **au plus tard 21 jours avant le début de la formation :**

- par courriel : edwige.bonou@uriaenpdc.org -

- par fax : 03.20.29.84.05

- ou par courrier : 1 rue Edouard Herriot – 59000 Lille

Fait à

Date

Cachet et signature de l'entreprise

URIAE

1 rue Edouard Herriot / 59000 Lille

Tél. 03 20 53 51 97 / Fax : 03 20 29 84 05

dr@uriaenpdc.org / www.uriaenpdc.org



CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX FORMATIONS URIAE

INSCRIPTION

Tous les bulletins d'inscription devront être complétés, signés et retournés au plus tard 21 jours avant le début de l'action de formation :

- par courriel : edwige.bonou@uriaenpdc.org,
- par fax : 03.20.29.84.05
- ou par courrier : 1 rue Edouard Herriot – 59000 Lille.

Un bulletin d'inscription par personne devra être envoyé.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Dès la réception du bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription ainsi qu'une convention de formation vous seront envoyées par courrier ou par mail.

ANNULATION DE L'INSCRIPTION

L'annulation d'une inscription occasionne des difficultés sur la constitution des groupes à laquelle nous attachons une grande importance.

En cas d'annulation par l'entreprise entre 10 et 4 jours calendaires avant le début du stage, l'URIAE facturera un dédit de 50 % du prix du stage. En cas d'annulation à moins de 4 jours calendaires avant le début de la formation, le montant global de l'action sera facturé.

Ces conditions ne s'appliquent pas pour les annulations dues à un cas de force majeure (maladies et événement familiaux).

L'URIAE se réserve le droit d'annuler une session si le nombre de participants est inférieur à 5 personnes.

ANNULATION OU REPORT DE LA FORMATION

Une formation peut être annulée ou reportée à l'initiative de l'URIAE du fait d'événements extérieurs indépendants de sa volonté (empêchement imprévu du formateur, grèves SNCF...). Chaque participant sera tenu informé et en cas de report de nouvelles dates seront proposées.

COUT DE LA FORMATION

Les prix indiqués comprennent les frais pédagogiques et de documentation.

Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre OPCA afin d'étudier la prise en charge possible.

Les formations sont payables à réception de la facture. Le règlement se fera par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'URIAE.

Tout stage commencé est dû en totalité, sauf cas de force majeure.

Le cas échéant, le stage sera facturé par l'URIAE au prorata de la présence effective du stagiaire.